



Un million d'emplois liés à la présence de touristes Plus de la moitié dans des espaces urbains

En France métropolitaine, en 2011, le tourisme a généré 1,3 million d'emplois, soit 4 % de l'emploi total : 1 million d'emplois locaux liés à la présence de touristes sur leur lieu de séjour, et 0,3 million à d'autres aspects du tourisme, comme le voyage ou sa préparation. Si l'on s'en tient à l'emploi local lié au tourisme, les espaces urbains en concentrent plus de la moitié, devant les espaces littoraux et montagneux. Dans les communes littorales, l'emploi varie fortement selon les saisons ; dans les espaces urbains, en revanche, il fluctue beaucoup moins au fil de l'année. Les secteurs phares du tourisme sont en général l'hébergement et la restauration. Dans les stations de ski, cependant, ce sont les activités de sport et de loisirs.

Au-delà de l'emploi, la richesse dégagée localement par le tourisme est particulièrement forte dans l'agglomération parisienne : davantage que dans le reste de la France, le tourisme y est orienté vers des activités à forte valeur ajoutée, comme l'hôtellerie de luxe.

Stéphanie Durieux, Pascal Eusebio, David Levy, direction régionale de Provence - Alpes - Côte d'Azur, Insee

En 2014, en France métropolitaine, la fréquentation dans les hébergements collectifs touristiques a atteint 400 millions de nuitées, dont deux tiers sont le fait de résidents nationaux (*bibliographie*). La France est ainsi la première destination touristique parmi les pays de l'Union européenne. De ce fait, le tourisme revêt un enjeu économique particulièrement important en France. D'affaire ou d'agrément, il contribue à l'activité de nombreux secteurs : hébergement, restauration, culture, loisirs, transport, commerce...

L'Insee a mis au point une méthode permettant d'estimer la partie de l'emploi sur un territoire dédiée aux touristes présents. Cette estimation est complétée par des emplois non liés à la présence de touristes sur leur lieu de séjour, notamment les transports et les agences de voyage.

En 2011, le tourisme a généré 1 310 000 emplois en France métropolitaine (*encadré et figure 1*). L'Île-de-France représente à elle seule près d'un tiers de ces

emplois. Suivent les régions Rhône-Alpes et Provence - Alpes - Côte d'Azur, qui pèsent chacune pour 10 %. Au total, ces trois régions concentrent la moitié de l'emploi touristique. Au niveau national, 4 % des emplois sont ainsi liés au tourisme. Cette part varie peu selon les régions. Dans 18 régions, elle est comprise entre 3 % et 5 %. Elle s'élève à 6 % en Languedoc-Roussillon, à 7 % en Île-de-France et Provence - Alpes - Côte d'Azur et culmine à 11 % en Corse.

Parmi les 1 310 000 emplois liés au tourisme, les trois quarts, soit 986 000 emplois, sont directement liés à la présence de touristes sur leur lieu de leur séjour (*encadré*). Les autres, soit 324 000 emplois, englobent, par exemple, les emplois liés aux voyages ou à leur préparation (agences de voyage, transports aériens...). La suite de l'étude se concentre essentiellement sur les 986 000 emplois locaux, afin de décrire l'impact de la présence de touristes pour les différents types de territoires. En effet, le tourisme

concerne de nombreuses activités économiques dont certaines sont directement liées à la présence de sites naturels, au patrimoine architectural et culturel et aux infrastructures de loisirs dans les territoires.

Les espaces urbains concentrent la majorité des emplois liés à la présence de touristes

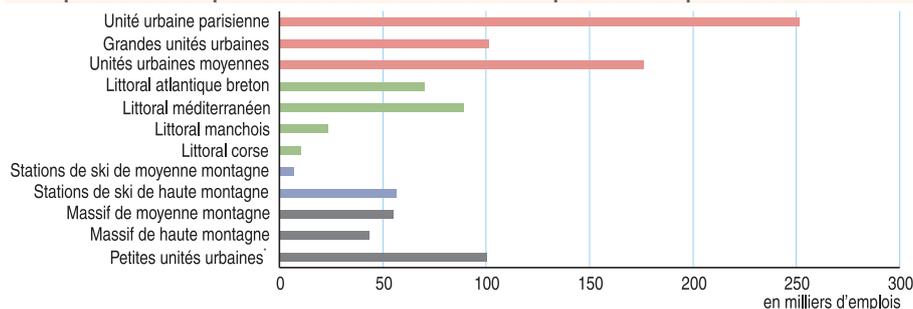
Les espaces urbains (*définitions*) situés en dehors du littoral et des massifs montagneux concentrent 54 % de l'emploi local lié au tourisme (*figure 2*). Le tourisme d'affaire y est en effet plus fréquent. Dans l'unité urbaine parisienne, plus de la moitié des nuitées proviennent de visiteurs étrangers en raison du rayonnement international de la capitale. Elle rassemble en effet treize des vingt sites culturels et récréatifs les plus visités en France, comme le complexe Disneyland Paris, le musée du Louvre ou le château de Versailles.

1 Nombre d'emplois touristiques dans les régions métropolitaines

	Emploi touristique lié au tourisme local (en milliers)	Emploi touristique non lié au tourisme local (en milliers)	Emploi touristique total (en milliers)	Part dans l'emploi total en % ⁽¹⁾
Île-de-France	261	133	395	7
Rhône-Alpes	119	28	147	5
Provence-Alpes-Côte d'Azur	116	24	140	7
Aquitaine	54	11	65	5
Bretagne	46	11	57	4
Languedoc-Roussillon	49	8	57	6
Pays de la Loire	41	12	53	4
Midi-Pyrénées	39	12	51	4
Nord-Pas-de-Calais	32	13	45	3
Alsace	25	9	34	4
Centre-Val de Loire	25	8	33	3
Lorraine	21	8	30	3
Bourgogne	20	9	28	4
Poitou-Charentes	24	4	28	4
Basse-Normandie	23	4	27	5
Picardie	17	7	24	4
Haute-Normandie	15	6	22	3
Auvergne	17	4	22	4
Champagne-Ardenne	12	5	17	3
Corse	12	2	14	11
Franche-Comté	11	3	14	3
Limousin	8	3	11	4
France métropolitaine	986	325	1 310	4

1. Hors agriculture, fonction publique d'État et particuliers employeurs.
Source : Insee, DADS 2011.

2 Répartition de l'emploi lié au tourisme local selon les espaces touristiques nationaux en 2011



* les petites unités urbaines sont regroupées avec les massifs au regard de leurs profils touristiques très proches.
Source : Insee, emploi touristique 2011.

3 Emploi lié au tourisme local par type d'espace touristique

Espaces touristiques	Emploi total ¹ (en milliers)	Emploi touristique (en milliers)	Part de l'emploi touristique dans l'emploi total (%)	Part des non-salariés dans l'emploi touristique (%)
Espaces urbains	15 943	529	3	12
dont : Unité urbaine parisienne	5 738	251	4	10
Grandes unités urbaines	2 825	101	4	13
Unités urbaines moyennes	7 379	176	2	14
Littoral	2 532	194	8	17
dont : Littoral méditerranéen	1 174	89	8	16
Littoral atlantique breton	862	70	8	18
Littoral manchois	400	24	6	15
Littoral corse	96	11	11	16
Stations de ski	207	64	31	27
dont : Stations de ski de haute montagne	160	57	36	28
Stations de ski de moyenne montagne	48	7	15	22
Massifs	6 340	199	3	23
dont : Massif de haute montagne	1 022	44	4	20
Massif de moyenne montagne	1 637	55	3	21
Petites unités urbaines	3 681	100	3	25

1. Hors agriculture, fonction publique d'État et particuliers employeurs.
Source : Insee, DADS 2011.

Dans les espaces urbains, l'activité économique est très diversifiée et l'emploi local touristique représente une faible part de l'emploi total (3 %). L'emploi non salarié y

est moins fréquent dans les activités touristiques (12 % contre 16 % en moyenne), en particulier dans l'unité urbaine parisienne (10 %). Ceci s'explique par la présence

d'établissements de taille plus importante, en moyenne, mobilisant donc davantage d'emplois salariés (figure 3).

Les espaces littoraux (*définitions*) ne représentent que 10 % de la population et de l'emploi en France métropolitaine, mais totalisent 20 % des emplois locaux liés au tourisme (jusqu'à 25 % en août). Parmi les communes littorales, celles des espaces méditerranéen et atlantique-breton concentrent plus de 80 % de l'emploi touristique (respectivement 46 % et 36 %). Le littoral corse n'en représente que 5 %, mais le poids de ces emplois dans l'emploi total y est important : 11 %, contre 6 % à 8 % dans les autres zones littorales.

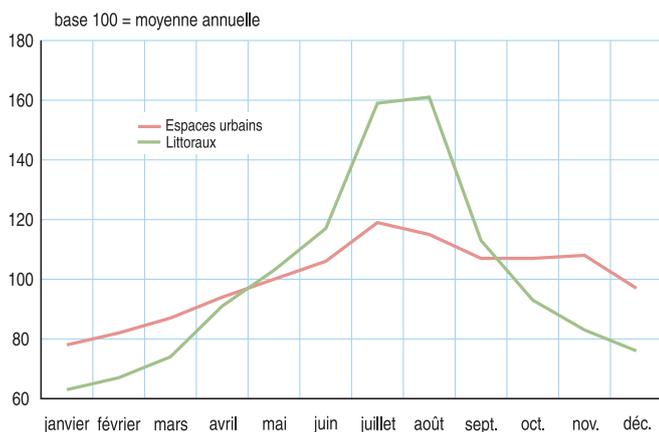
Les stations de ski sont particulièrement orientées vers le tourisme : alors qu'elles représentent moins de 1 % de la population et de l'emploi en France métropolitaine, elles concentrent 7 % de l'emploi local lié au tourisme et jusqu'à 12 % au mois de février. L'emploi touristique y représente plus du tiers de l'emploi total. La part des non salariés dans ces emplois est par ailleurs la plus forte de France métropolitaine (27 %), du fait de l'importance des activités de loisirs et d'enseignement sportif. Ces dernières, dont la quasi-totalité de l'emploi est non salarié, représentent près des deux cinquièmes de l'emploi non salarié touristique de cet espace.

Un tourisme culturel et d'affaires dans l'urbain

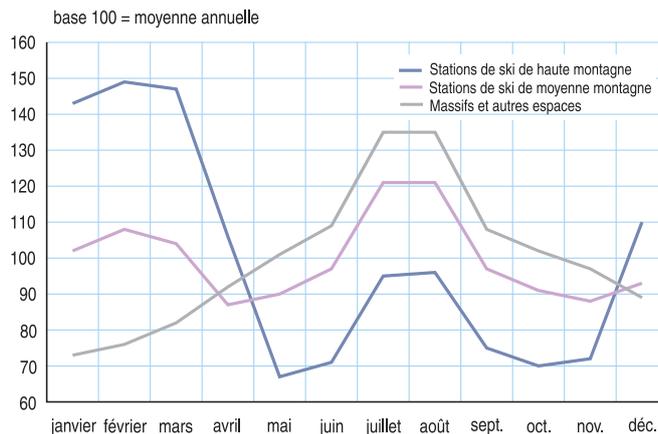
Au niveau national, les restaurants/café et l'hébergement concentrent 60 % de l'emploi local touristique. Ce secteur domine partout hormis dans les Alpes et les Pyrénées, où le secteur des sports et loisirs est prépondérant (39 %). Dans l'urbain, et plus particulièrement dans l'unité urbaine parisienne, le secteur « patrimoine et culture » (art du spectacle vivant et gestion des sites touristiques) se détache, suivi par les activités du tourisme d'affaire (organisation de foires, salons professionnels et congrès).

Sur les littoraux corse et méditerranéen, le poids des restaurants/café et de l'hébergement est encore plus élevé, atteignant 70 % de l'emploi local touristique. Sur ces littoraux ainsi que sur le littoral breton et atlantique, plus de la moitié de l'emploi dans la restauration est lié au tourisme. En août, les restaurants/café représentent ainsi jusqu'à 38 % des emplois touristiques sur le littoral méditerranéen. Sur le littoral de la Manche, la part des activités de sport et de loisirs est très importante dans l'emploi touristique local (16 %, contre 10 % en France métropolitaine). Ceci s'explique en partie par la présence de casinos, notamment ceux de Deauville, Trouville et du Touquet.

4-a Emploi touristique mensuel dans les espaces urbains et le littoral

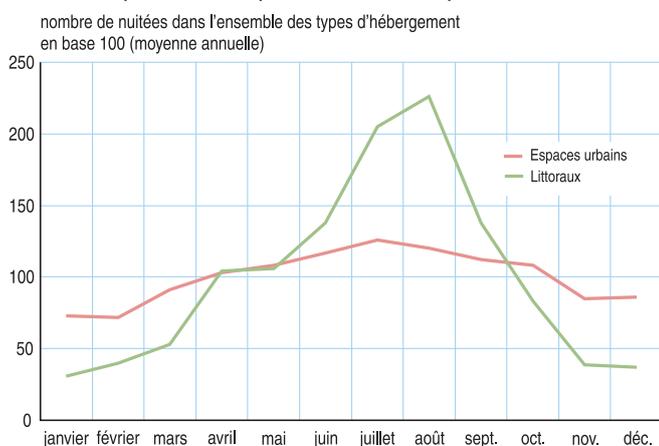


4-b Emploi touristique mensuel en montagnes et massifs



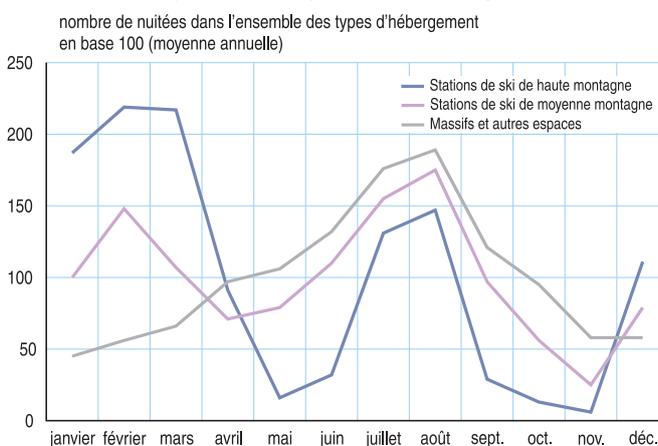
Source : Insee, emplois touristiques en 2011.

4-c Fréquentation touristique mensuelle dans les espaces urbains et le littoral

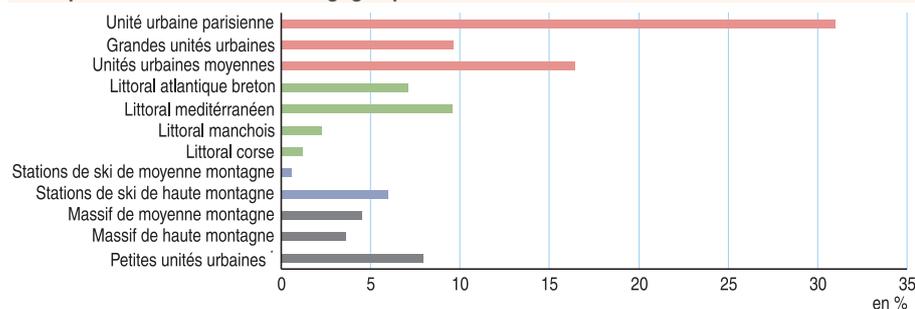


Source : Insee-DGE, Fréquentation touristique en 2011.

4-d Fréquentation touristique mensuelle en montagnes et massifs



5 Répartition de la richesse dégagée par le tourisme local



* les petites unités urbaines sont regroupées avec les massifs au regard de leurs profils touristiques très proches.

Source : Insee, Fichier économique enrichi (FEE) 2011.

Le littoral a la plus forte saisonnalité de l'emploi touristique

Le littoral est l'espace qui bénéficie le plus du tourisme estival : sur le littoral corse, l'emploi local touristique est quatre fois plus important au mois d'août qu'en janvier. Sur les littoraux breton-atlantique et méditerranéen, il est deux à trois fois plus important en août qu'en janvier. Dans l'espace urbain, en revanche, le pic estival est de faible amplitude (figure 4). Paris et les autres grandes unités urbaines présentent les saisonnalités les moins fortes, la fréquentation fluctuant beaucoup moins sur l'année.

C'est en particulier le cas dans l'unité urbaine parisienne, où l'écart d'emploi touristique entre janvier et juillet n'est que de 34 %, les touristes étant nombreux toute l'année.

Les stations de ski présentent un profil atypique avec deux pics saisonniers : un en été et un en hiver. Cependant, ces pics sont différents entre haute et moyenne montagnes : dans les stations de ski de haute montagne (Alpes et Pyrénées), l'emploi touristique de février dépasse de 56 % celui d'août et de plus de 100 % celui de novembre, mois creux. Dans les stations de moyenne montagne, l'écart entre été et hiver est moins

important. Le pic le plus élevé se situe en été, l'emploi touristique d'août dépassant de 12 % celui de février et de 37 % celui de novembre.

L'unité urbaine parisienne représente un tiers de la richesse dégagée par le tourisme

Au-delà de l'emploi, la "richesse dégagée" (définitions) fournit une autre approche des retombées économiques du tourisme. En France métropolitaine, l'hébergement et la restauration représentent plus de la moitié de la richesse dégagée par le tourisme local (figure 5). Si l'hébergement pèse davantage en termes de richesse dégagée qu'en termes d'emplois, c'est l'inverse dans la restauration. L'analyse géographique de la richesse dégagée touristique révèle un classement proche de celui de l'emploi touristique : l'espace urbain est en tête. C'est l'unité urbaine parisienne qui domine le palmarès : elle concentre près du tiers de la richesse dégagée par le tourisme en France métropolitaine. Outre l'effet « volume » du nombre de touristes, le tourisme y est en effet davantage orienté vers des activités à forte valeur ajoutée (hôtels de luxe ou sièges de grands groupes hôteliers, musées nationaux...).

Dans les stations de ski des Alpes et des Pyrénées, la richesse dégagée par habitant est de loin la plus forte. Il en est de même pour l'emploi. Dans cet espace, les activités touristiques concentrent le tiers de la richesse dégagée totale (toutes activités économiques confondues).

Encadré Méthode d'estimations des emplois liés au tourisme

Le tourisme, de loisirs ou d'affaire, génère de l'activité dans un certain nombre de secteurs économiques, notamment dans les services. Certains y sont totalement dédiés, comme les hôtels ou les parcs d'attraction, et d'autres y sont partiellement dédiés, pouvant répondre à la fois aux besoins de la population résidente et à ceux des touristes, selon des proportions variables. C'est le cas par exemple de la restauration, de l'organisation de congrès, des commerces.

L'estimation de l'emploi lié au tourisme repose ainsi sur le repérage des secteurs d'activités concernés par le tourisme et leur classement selon leur degré de touristicité :

- dans les activités 100 % touristiques, tout l'emploi est considéré comme emploi touristique ;

- dans les activités partiellement touristiques, l'emploi touristique est estimé en retranchant à l'emploi total un emploi théorique lié aux résidents.

Pour certaines activités, comme le transport de voyageurs, il n'est pas possible de localiser précisément les touristes qui en bénéficient. Ces emplois sont liés au tourisme, mais pas au lieu de séjour des touristes. Dans cette étude, ils ont été répartis dans chaque région métropolitaine, en fonction de la localisation des établissements auxquels ils sont rattachés. Mais ils sont exclus des analyses territoriales plus fines, qui ne concernent que les emplois locaux liés au tourisme, c'est-à-dire ceux induits par la présence de touristes.

Sources

Pour l'Insee, les **déclarations annuelles de données sociales** (DADS) de 2011 permettent d'avoir accès, pour chaque salarié, à diverses informations : la nature de l'emploi et la qualification, les dates de début et de fin de période de paie, le nombre d'heures salariées, la condition

d'emploi (temps complet, temps partiel), le montant des rémunérations versées, etc. Ces informations sont complétées sur le champ des non-salariés par le fichier de l'**Agence centrale des organismes de sécurité sociale** (Acos) de 2011.

L'**enquête de fréquentation hôtelière** (EFH) est effectuée mensuellement auprès d'un échantillon d'hôtels de tourisme classés (de 1 à 5 étoiles) ou non classés, et comptant au moins 5 chambres situées en métropole et dans les DOM.

Le **Fichier économique enrichi** (FEE) est un fichier de synthèse construit par l'Insee. Son objectif est de caractériser les établissements par des données économiques et financières, en utilisant les informations issues de plusieurs sources économiques dont le répertoire Sirène, les DADS et le fichier des résultats d'entreprises É sane.

Définitions

Espaces touristiques : dans cette étude, les communes sont réparties en douze types d'espaces, classés eux-mêmes en quatre grandes catégories :

1. Urbain :

- **unité urbaine parisienne** : communes de l'unité urbaine parisienne ;

- **grandes unités urbaines** : communes des unités urbaines de 100 000 habitants ou plus, hors celles du littoral et des massifs (avec ou sans station de ski) ;

- **unités urbaines moyennes** : communes des unités urbaines de 10 000 à moins de 100 000 habitants, hors celles du littoral et des massifs (avec ou sans station de ski) ; Lourdes est classée dans ce type d'espace.

2. Littoral :

- **littoral breton et atlantique** : communes du littoral des régions Aquitaine, Poitou-Charentes, Pays de la Loire et Bretagne ;

- **littoral méditerranéen** : communes du littoral des régions Languedoc-Roussillon et Provence - Alpes - Côte d'Azur ;

- **littoral manchois** : communes du littoral des régions Basse-Normandie, Haute-Normandie, Picardie et Nord - Pas-de-Calais ;

- **littoral corse** : communes du littoral de la région Corse.

3. Stations de ski :

- **stations de ski de haute montagne** : communes avec station de ski des massifs des Alpes et des Pyrénées ;

- **stations de ski de moyenne montagne** : communes avec station de ski des massifs des Vosges, du Jura, du Massif Central et de la Corse.

4. Massifs et petites communes :

- **massif de haute montagne** : communes (sans station de ski) des massifs des Alpes et des Pyrénées ;

- **massif de moyenne montagne** : communes (sans station de ski) des massifs des Vosges, du Jura, du Massif Central et de la Corse ;

- **petites unités urbaines** : communes des unités urbaines de moins de 10 000 habitants hors celles du littoral ou des massifs (avec ou sans station de ski).

La **richesse dégagée** est une notion économique qui permet d'évaluer l'importance de l'activité économique dans une zone à travers sa valeur ajoutée. L'estimation de la richesse dégagée provient du Fichier économique enrichi (FEE) de l'Insee. Comme pour l'emploi, la richesse dégagée par le tourisme local correspond à la richesse générée par la fréquentation touristique dans une zone. En première approche, la valeur ajoutée calculée au niveau des entreprises est répartie entre ses établissements au prorata de la masse salariale. Cette notion de richesse dégagée n'est pas tout à fait comparable au produit intérieur brut (PIB) ; elle ne permet donc pas de calculer une part de l'activité touristique au sein du PIB.

Bibliographie

- Millet N., « Les hébergements touristiques en 2014 - Recul des nuitées des touristes français et étrangers », *Insee Première* n° 1542, avril 2015.
- « Mémento du tourisme - édition 2014 », DGE, décembre 2014.
- Sourd C., Bisault L., Lomonaco J.-C., « Les dépenses des touristes en France - La moitié bénéficie à l'Île-de-France, Provence - Alpes - Côte d'Azur et Rhône-Alpes », *Insee Première* n° 1510, juillet 2014.

Direction Générale :
18, bd Adolphe-Pinard
75675 PARIS CEDEX 14
Directeur de la publication :
Jean-Luc Tavemier
Rédacteur en chef :
E. Nauze-Fichet
Rédacteurs :
J.-B. Champion, A. Houlou-Garcia,
C. Lesdos-Cauhapé, V. Quénechdu
Maquette : B. Rols
Impression : Jouve
Code Sage IP15555
ISSN 0997 - 3192
© Insee 2015

- **Insee Première** figure dès sa parution sur le site internet de l'Insee :

www.insee.fr/collections-nationales

- Pour recevoir par courriel les avis de parution (60 numéros par an) :

<http://www.insee.fr/abonnements>

Pour vous abonner à **Insee Première** et le recevoir par courrier :

<http://www.webcommerce.insee.fr/liste.php?idFamille=16>

